

# Sortir la politique du grand âge des "ghettos" sanitaire et médico-social

---

Article 11/09/2019

*Alors que la loi "grand âge et autonomie" se prépare, plusieurs acteurs du secteur encouragent les politiques d'accompagnement du vieillissement, centrées pour l'heure sur les réponses sanitaires et médico-sociales, à évoluer vers une approche plus sociale.*

"S'il y a un domaine dans lequel la prospective est assez aisée à 10 ou 15 ans, c'est la démographie", a souligné Luc Broussy, président de [France Silver éco](#), lors d'un atelier sur [l'inclusion des personnes âgées](#) organisé par l'Agence nationale de l'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (Anap).

A côté de la forte croissance du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie, "il y a aussi un autre phénomène, qui est l'explosion du nombre de personnes âgées de plus de 85 ans qui constitueront un public de 'vieux fragiles', mais qui ne seront pas la cible des services sanitaires et médico-sociaux".

"Jusqu'ici, pour les pouvoirs publics, s'occuper de la question des personnes âgées, c'était [s'occuper de son versant sanitaire et médico-social](#)", a pointé Luc Broussy.

"Les personnes âgées étaient enfermées dans leur rôle de personnes âgées dépendantes". Mais "à force de dire qu'un citoyen autonome de 85 ans est un citoyen comme les autres, on rate quelques sujets, comme l'adaptation des logements, la mobilité, l'urbanisme, l'accessibilité, [le lien social](#)".

"L'un des signes d'âgisme est que l'ensemble des politiques publiques dirigées vers les personnes âgées sont liées à la perte d'autonomie. La loi en préparation pour l'instant prend le même chemin", a-t-il regretté.

"Les politiques en direction des personnes âgées ne peuvent plus être ghettoïsées dans le secteur sanitaire et médico-social".

La silver économie n'est d'ailleurs pas "un eldorado pour des entreprises qui ont trouvé le dernier filon pour créer de l'argent. C'est l'action que tous les acteurs économiques et sociaux peuvent avoir pour adapter leurs produits, leurs services, leurs prestations à une population qui vieillit", a-t-il insisté.

"Ce n'est pas un secteur, c'est une méthode", a-t-il souligné, précisant que France Silver éco allait "sortir à la fin du mois des propositions sur une vraie politique d'adaptation du logement, avec les bailleurs sociaux".

"Aujourd'hui, 10 millions de personnes en Europe sont atteintes de troubles cognitifs, il y en aura 14 millions en 2030, la tendance démographique est la même un peu partout", a expliqué Didier Sapy, directeur général de la Fondation nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa) et membre du bureau de l'association European Ageing Network.

"En pourcentage de PIB consacré à l'accompagnement du vieillissement, [la France] est un peu en dessous de la moyenne européenne, 1,2% ou 1,4% [contre 1,6%]", tandis que la Suède "est à 4%", a-t-il précisé, tout en soulignant qu'il était difficile de procéder à des comparaisons européennes.

### Culture de la prévention, approche sociale et individualisée...

"En espérance de vie, on est deuxièmes en Europe derrière la Suède, mais on est très mauvais sur l'espérance de vie sans incapacité", a-t-il poursuivi. "Dans les pays du Nord, la culture de prévention est plus développée".

Didier Sapy a souligné que "dans la plupart des pays européens, au Nord comme au Sud, en Grèce, en Grande-Bretagne, à Chypre, en Italie, en Slovénie, en République tchèque, en Pologne... Il y a une approche sociale de l'accompagnement du vieillissement" qui n'existe pas en France.

Cette approche "plus individualisée fait qu'ils sont plus en avance dans le changement de paradigme que l'on appelle de nos vœux dans l'accompagnement des personnes âgées".

"Le changement n'est plus de savoir où vieillir et forcément chez soi, c'est de faire en sorte que l'on puisse bien vieillir partout", a-t-il défendu. "Cela ne veut pas dire qu'il faut arrêter le soin, mais cette fonction de soin doit s'effacer dans les établissements au profit de la fonction sociale qu'il faut absolument développer."

Il s'agit de "passer d'une logique de qualité de soins à une logique de services rendus pour répondre aux attentes d'une population qui a encore des envies".

L'établissement doit assurer "la coordination de prestations, il doit être un acteur majeur de son territoire, ouvert sur l'extérieur", a ajouté Didier Sapy.

L'évolution implique également de "jongler avec les attentes de liberté et de sécurité" des personnes âgées. "Le client doit être le résident et pas la famille, [celle-ci ayant tendance à se concentrer sur] la gestion du risque, plutôt que sur le droit au risque." Or l'excès de normalisation peut contribuer à augmenter la perte d'autonomie, a-t-il relevé.

Dans les politiques d'accompagnement du vieillissement "se superposent encore une certaine forme de logique d'éviction très dominante autour d'une réponse médico-sociale, institutionnelle, et une logique de plus en plus dominante [d'inclusion](#) dans la société", a abondé Stéphane Corbin, directeur de la compensation à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Le vieillissement de la population "nous amène à faire face à la perte d'indépendance fonctionnelle, [ce qui a] d'énormes incidences sur l'offre de soins et médico-sociale, mais également sur l'offre de logements, de mobilité".

"Je partage le point d'une vue d'une approche plus globale des politiques en direction des personnes âgées", a pointé Stéphane Corbin.

"La logique [domiciliaire](#) de la CNSA s'appuie sur deux idées fortes", a-t-il précisé. "La première est l'affirmation de la place de la personne âgée dans l'élaboration et la conception même des politiques de l'autonomie."

La deuxième est de sortir de "l'opposition entre une réponse 'domicile' et une réponse 'établissement', ce qui suppose de construire un espace intermédiaire, en termes notamment de [logements](#)", mais par exemple aussi d'urbanisme et de mobilité.

L'enjeu est aussi de "construire un droit à compensation lisible et clair pour l'utilisateur" et "de faire en sorte que la solution choisie par les personnes ne soit pas dépendante" du reste à charge qui en découle. La réponse sera forcément liée aux moyens qui seront affectés à la prochaine loi sur le grand âge, a-t-il souligné.

mlb/nc/ed/nc

Maryannick Le Bris